

**EXTRAIT du REGISTRE des
DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 février 2014

CP2014_02_4

L'an deux mille quatorze le vingt quatre février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

Excusé(s) :

M. E. ASTOUL

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES SYSTÈMES AÉRAULIQUES
DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL
DÉVOLUTION DE MARCHÉ**

La collectivité a lancé un marché de travaux conclu pour une prestation unique et, ayant pour objet l'amélioration des systèmes aérauliques du laboratoire vétérinaire départemental.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : marché à procédure adaptée selon les dispositions des articles 26 II 2° et 28 du code des marchés publics.
- Marché à lot unique.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 19 décembre 2013, a examiné les deux offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès présenté.

Elle a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui a proposé la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 40 %, valeur technique au regard d'un mémoire technique 60 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 19 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département :

. le marché avec l'entreprise et pour le montant suivants :

*Travaux d'amélioration des systèmes aérauliques du laboratoire
vétérinaire départemental.*

- Titulaire : Entreprise BOURRIE

- Montant des travaux : 158 144, 88 € HT

. toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,